Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261118-D20260806-DE

SAINT-THURIEN, le 12 novembre 2026

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 18 novembre 2026 à 19 h.

Ordre du jour :
1°) Election du 1er adjoint,
2°) Modification des commissions municipales,
3°) Désignation d'un élu référent « sécurité routière »,
4°) Aide pour les activités extrascolaires – modification,
5°) Budget primitif 2025 – décision modificative,
6°) Cessions et échanges de terrains,
7°) Régularisation voirie communale – cession gratuite de terrains,
8°) Conseil Municipal des Jeunes – modification du règlement,
9°) Médiation préalable obligatoire – adhésion au Centre de Gestion du Finistère,
10°) Quimperlé Communauté – désignation d'un représentant à la CLETC,
11°) Quimperlé Communauté – Projet Social de Territoire et Convention Territoriale Globale,
12°) Quimperlé Communauté – Pacte de gouvernance 2026-2032,
13°) SDEF – présentation du rapport d'activité 2025,
14°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Anne Marie SEVENNEC.

Séance du 18 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Anne Marie SEVENNEC, Maire.
Etaient présents : Valérie LE DEZ, Frédéric BURGAUD-WUST, Julien BARGUILLE, Frédéric BIORET, Alice ZITO, Jérôme LE CUNFF, Julie COUTARD, Fanchon THUAUDET et Margaux DERRIEN.
Absents excusés : Pascal TANGUY (a donné pouvoir à Julien BARGUILLE) et Magalie BOUDIAF (a donné pouvoir à Anne Marie SEVENNEC).
Secrétaire de séance : Margaux DERRIEN.
Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261118-D20260806-DE

Délibération du Conseil Municipal

*****

20260806

Objet : Cessions et échanges de terrains

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les dossiers relatifs à des cessions et/ou échanges de terrains qui ont fait l'objet d'une enquête publique du 24 août au 7 septembre 2026 et pour lesquels le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable le 10 septembre 2026.

a) *Par délibération du 8 décembre 2023, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande en date du 17 août 2023 de Madame Delphine LE HUEC et Monsieur Yann BLANC-GONNET relative à l'acquisition d'environ 55 m² devant leur habitation située 4 Place du Centre. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à cette cession sous réserve de la vérification de l'appartenance de cette parcelle au domaine public communal et non départemental. Le Conseil Départemental du Finistère indique que la domanialité de cet espace est communale. Les conditions de la cession étaient les suivantes :*
   a. *Prix de vente : 15 € le m²,*
   b. *Frais d'actes (géomètre et notaire) : à la charge de l'acquéreur.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajourner cette question compte-tenu des aménagements de cette partie du centre-bourg prévus dans les mois à venir.

b) *Par délibération du 25 février 2026, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'échange de terrain entre les Consorts PERON et la Commune afin de régulariser le passage d'un chemin de randonnée le long de leur propriété à Créac'h-Mine. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à cette cession, assorti d'une réserve relative à « l'insertion d'une clause dans l'acte de cession permettant de garantir la continuité du chemin rural en respectant sa largeur initiale et la qualité environnementale, notamment au regard de la biodiversité du chemin remplacé ». Elle indique que les frais d'actes (géomètre et notaire) seront à la charge du demandeur, à savoir les Consorts PERON.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cet échange.

c) *Par délibération du 25 février 2026, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la cession de terrain (104 m²) au profit de M. Bruno GAONAC'H au lieudit Kerprima à SAINT-THURIEN aux conditions suivantes :*
   a. *Prix de vente : 0.30 € le m²*
   b. *Frais d'actes (géomètre et notaire) : à la charge de l'acquéreur (M. GAONAC'H).*

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette cession.

d) *Par délibération du 25 février 2026, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'échange de terrain avec les Consorts MOYSAN au lieudit Kerdilis : les Consorts MOYSAN apporte le foncier nécessaire à l'élargissement de la route qui mène au lieudit « Stang-Kerdilis », en contrepartie, la Commune cède du foncier non utilisé situé devant un bâtiment d'exploitation situé à Kerdilis et appartenant à Mme et M. Daniel MOYSAN. Les conditions de cette cession sont les suivantes :*
   a. *Frais d'actes (géomètre et notaire) : à la charge de la Commune.*

Envoyé en préfecture le 21/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 029-212902696-20261118-D20260806-DE

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cet échange.

e) *Par délibération du 25 février 2026, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la cession de foncier (environ 595 m²) au profit de M. Quentin JAFFRE au lieudit Kerhenry aux conditions suivantes :*
   a. *Prix de vente : 0.30 € le m²*
   b. *Frais d'actes (géomètre et notaire) : à la charge de l'acquéreur (M. Quentin JAFFRE).*

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette cession.

Il est précisé que le Conseil Municipal désigne Maître Renaud BAZIN, notaire à BANNALEC, pour l'établissement des actes de cession et d'échange à intervenir.

Fait à SAINT-THURIEN, le 20 novembre 2026
Le Maire,

Anne Marie SEVENNEC